

Déclaration d'engagement

Pour le renouvellement urbain du quartier d'intérêt national Chancellerie-Gibjoncs-Moulon à Bourges

Signée entre :

L'Agence nationale pour la rénovation urbaine, représentée par son directeur général, Monsieur Nicolas GRIVEL,

L'Etat, représenté par Madame Catherine FERRIER, Préfète du département du Cher et responsable de la mise en œuvre du renouvellement urbain dans le département,

L'Établissement public de coopération intercommunal Bourges-Plus, représenté par son président, Monsieur Pascal BLANC,

La Ville de Bourges, représentée par son maire, Monsieur Pascal BLANC,

Considérant le projet de renouvellement urbain de Bourges (n° 952) ;

Considérant que ce projet a été présenté au Comité d'engagement de l'ANRU le 20 décembre 2018 sur la base du dossier transmis par le porteur de projet le 26 novembre 2018 et de la présentation faite en séance ;

Considérant que ce projet a fait l'objet d'une décision de soutien de l'ANRU, l'ensemble des parties prenantes ayant reconnu ce projet comme porteur d'un certain niveau de transformation pour les quartiers Nord de Bourges avec la démolition de 1492 logements locatifs sociaux, la production de 102 nouveaux logements et la réhabilitation du parc social conservé ;

Considérant que ce projet a une ambition de générer une nouvelle centralité autour du centre commercial et des pôles de services et de santé ;

Considérant la stratégie en cours d'élaboration en matière de logement sur les questions relatives à l'habitat et aux attributions de logements sociaux ;

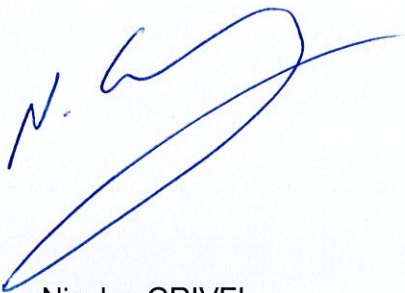
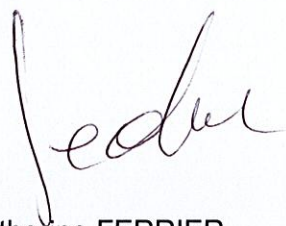
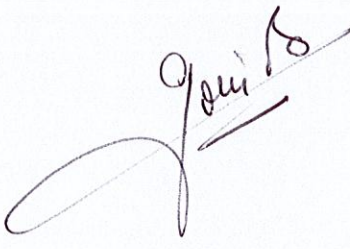
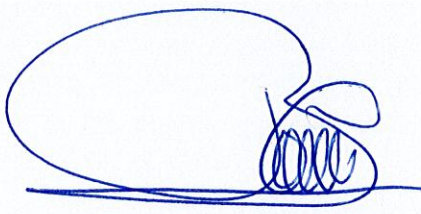
Considérant que le projet est estimé à près de 126 millions d'Euros et reçoit le soutien des collectivités locales (région, département, ville), des bailleurs sociaux (Val de Berry-OPH du Cher et ESH France Loire), ainsi que de l'ensemble des partenaires de l'ANRU (Action logement, USH, Caisse des dépôts, etc.) ;

Considérant que l'ANRU a décidé de financer le projet de Bourges à hauteur de 59,7 millions d'Euros de concours financiers (subventions : 55,2 M€, prêts bonifiés : 4,5 M€) ;

Les partenaires signataires s'engagent à finaliser la convention pluriannuelle de renouvellement urbain conformément aux recommandations de l'avis du comité d'engagement et à la soumettre dans les meilleurs délais à la validation de l'ensemble des partenaires en vue de sa signature, afin de permettre l'engagement financier du projet de renouvellement urbain.

Fait à Bourges, le

En 4 exemplaires

Le Directeur général de l'ANRU  Nicolas GRIVEL	La Préfète du Département du Cher  Catherine FERRIER
Le Président de l'Etablissement public de coopération intercommunal Bourges-Plus  Pascal BLANC	Le Maire de Bourges  Pascal BLANC